

L'équipe pédagogique d'un accueil collectif de mineurs est constituée d'une direction et d'animateurs. Ceux-ci mettent en œuvre le projet pédagogique du centre en lien avec le projet éducatif de l'organisateur.

Ils garantissent de bonnes conditions de fonctionnement pour la sécurité, l'épanouissement des mineurs et la mise en œuvre des missions de chacun.

## LES MISSIONS DE CHACUN :

### Le directeur

- Il est garant de la sécurité physique et morale des mineurs.
- Il est le garant de la mise en œuvre du projet pédagogique et du respect du projet éducatif de l'organisateur.
- Il a en charge la coordination et l'animation de l'ensemble du personnel (pédagogique et technique).
- Il gère les relations avec les différents partenaires.
- Il a en charge la gestion quotidienne du centre (administrative, financière et matérielle).
- Il a un rôle de formation des animateurs, de suivi et de validation des stagiaires.
- Il détermine les points négociables et non négociables relatifs au bon fonctionnement du séjour.
- Il organise l'accueil et le départ des enfants avec le(s) directeur(s) adjoint(s).

### L'adjoint pédagogique ou Le Directeur Adjoint

*(il peut cumuler les fonctions d'adjoint et d'assistant sanitaire)*

- Il travaille en partenariat avec le directeur, il le seconde dans son action.
- Il coordonne les équipes d'animation (activités, matériel, idées...) et veille au respect du projet.
- Il participe au suivi de la formation des animateurs.
- Il organise l'accueil et le départ des enfants avec le directeur.

### L'animateur

- Il est garant de la sécurité physique et morale des mineurs dans la vie quotidienne et les activités.
- Il met en œuvre le projet pédagogique du centre.
- Il est un référent éducatif pour les mineurs (tenue, langage, comportement).
- Il répond aux besoins des mineurs (être attentif et disponible).
- Il s'assure du bon fonctionnement de son groupe (élaboration de règles de vie, respect de ses règles, sanctions quand nécessaire, gestion des conflits...).
- Il est force de propositions et s'adapte aux imprévus.
- Il sait adapter les activités à l'âge des mineurs.
- Il gère complètement son activité de la préparation, jusqu'au rangement.
- Il collabore au sein d'une équipe (respect de chacun, prise de parole et d'initiatives, écoute, négociation).
- Il participe activement aux réunions.
- Il sait se remettre en question et s'auto évaluer (points positifs, négatifs et propositions d'amélioration).

### L'assistant sanitaire

- Il fait partie de l'équipe de direction en qualité de responsable « sanitaire et hygiène ».
- Il est responsable de l'infirmerie, du suivi sanitaire, des soins, des trousse à pharmacie.
- Il gère les traitements à administrer sous ordonnance médicale fournie par les parents.
- Il connaît les particularités médicales des enfants et en informe les animateurs.
- Il prend les contacts avec les médecins rattachés au centre.
- Il gère : les Fiches Sanitaire de Liaison, le cahier d'infirmerie.